

## LA LETTRE DE LA DSDEN 31

*La lettre de la DSDEN 31 est une lettre d'information adressée à l'ensemble des agents, de la Haute-Garonne, rattachés au 1<sup>er</sup> degré.*

*Sa vocation première est de centraliser la plupart des communications qui émanent de la DSDEN 31 et de les transmettre une fois par semaine, le jeudi.*

*(N.B : certaines communications urgentes pourront être envoyées à d'autres dates).*

*En fonction de l'actualité, différentes rubriques baliseront cette lettre avec des thématiques administratives (« fonctionnement de l'école », « gestion des personnels »), pédagogiques (« pédagogie et partenariat »), numériques (« le numérique au service des directeurs) ...*

**A diffuser à l'ensemble des enseignants de l'école ou de l'établissement**

### SOMMAIRE :

- **Coronavirus Covid 19 : Mesures pour les écoles de la Haute-Garonne**
- **Fonctionnement de l'école**
  - ✓ Campagne Affelnet
- **Gestion des personnels**
  - ✓ Rappel campagne de demande de temps partiel 2022-2023
  - ✓ Mouvements sociaux
- **Focus**
  - ✓ Fiche renseignement
  - ✓ Sortie de l'école
- **Pédagogie et partenariat**
  - ✓ #10marsjelis

[!\[\]\(4b7a79268f6ba26c1471d4232fffa85a\_img.jpg\) Retrouvez ici les anciens numéros de la lettre hebdo](#)

## Coronavirus Covid 19 : Mesures pour les écoles de la Haute-Garonne

Le protocole sanitaire de niveau 3 s'applique à l'ensemble des départements.

- ⇒ [FAQ](#)
- ⇒ [Modèle de courrier aux parents](#)
- ⇒ [Attestation sur l'honneur](#)

La cellule santé est joignable par mail [cellule-sante@ac-toulouse.fr](mailto:cellule-sante@ac-toulouse.fr) ou téléphone **05 36 25 82 63**, de 8H à 18H.

- ⇒ [Point situation COVID 19 au 04 février](#)

## Fonctionnement de l'école

- **Campagne Affelnet**

Le fichier départemental des élèves de CM2 sera constitué le **jeudi 17 février 2022** et intégré dans l'application Affelnet 6<sup>ème</sup>.

Rôle de la directrice, du directeur :

Contrôler la liste des élèves importés dans l'application Affelnet, tous les élèves inscrits en CM2 doivent y apparaître.

**Si un élève est absent de la liste, ou si un passage anticipé est envisagé, alors la directrice, le directeur d'école importe le dossier de l'élève via le menu dédié « Importation d'élèves supplémentaires ».**

Le contrôle de la liste des élèves susceptibles d'entrer en 6ème doit intervenir avant l'édition des volets 1 de la fiche de liaison pour l'entrée en 6ème.

## Gestion des personnels

- **Rappel campagne de demande de temps partiels 2022-2023**

Les demandes de temps partiel doivent être transmises **exclusivement via le formulaire dématérialisé en ligne accessible [ici](#)**



Les formulaires papiers (**annexe 2**) ne doivent être retournés que pour les demandes formulées en dehors de la présente campagne (c'est-à-dire *après le 31 mars 2022*), ou pour les demandes concernant l'année en cours (ex. : temps partiel de droit suite à la naissance d'un enfant).

**N.B. :** *L'Annexe 1 de la circulaire des temps partiels a été modifiée avec précision de la quotité pour les temps partiels hebdomadaires, sans journée de TR, des écoles ayant un rythme de 4,5 jours.*

⇒ [Annexe 1 modifiée](#)

- **Mouvements sociaux**

L'état concernant les mouvements sociaux de janvier 2022 est à compléter et à renvoyer par les directeurs **avant le vendredi 19 février 2022** de préférence par courrier électronique à [greveia31@ac-toulouse.fr](mailto:greveia31@ac-toulouse.fr)

**L'état est à retourner complété par toutes les écoles, le cas échéant barré de la mention « état néant » si aucun enseignant ne se déclare gréviste.**

⇒ [Etat de grève à compléter](#)

⇒ [Courrier aux directeurs](#)

## Focus

- **Fiche de renseignement**

Suite à plusieurs questions, la fiche de renseignement à l'attention des familles qui fait référence, est la fiche que l'on peut éditer via l'application ONDE.

⇒ [Fiche de renseignement vierge](#)

- **Sortie de l'école**

- A l'école maternelle :

Les enfants sont remis **directement** aux parents ou aux personnes qu'ils ont désignées par écrit en début d'année scolaire. La direction de l'école ne peut pas s'opposer au choix des personnes chargées de récupérer l'enfant. Aucune condition d'âge ne peut être exigée par l'école.

- A l'école élémentaire :

La sortie des élèves s'effectue sous la surveillance de leurs enseignants jusqu'aux portes de l'établissement. L'enfant est alors sous la responsabilité de ses parents.

L'élève peut donc attendre ses parents à l'extérieur de l'école ou rentrer seul chez lui.

Texte de référence : [Circulaire n°97-178 du 18 septembre 1997 relative à la surveillance et la sécurité des élèves dans les écoles primaires publiques \(maternelles et élémentaires\)](#)

## Pédagogie et partenariat

- **#10marsjelis**

Le CNL en partenariat avec l'association *Silence, On Lit!* invite tous les Français à participer à un événement inédit : un quart d'heure de lecture simultanée sur tout le territoire national, le jeudi 10 mars à 10 heures.

Aussi, à l'occasion de l'événement national **#10marsjelis**, tous les personnels et élèves des écoles, collèges, lycées, sont invités à interrompre leur activité le 10 mars aux alentours de 10h pour lire durant un quart d'heure.

⇒ [Le guide pratique de l'événement](#)

Les écoles et établissements scolaires qui le souhaitent pourront valoriser leur participation à cette opération, qui sera promue sur les réseaux sous la bannière **#10marsjedis**, en s'inscrivant sur [le site dédié du Centre national du livre](#)

Nous vous rappelons enfin que cette action menée en EAC doit être recensée dans l'application ADAGE.

Retrouvez également les informations sur cette opération sur [le site de la DAAC](#)

**Contact :**

[directeurshautegaronne@ac-toulouse.fr](mailto:directeurshautegaronne@ac-toulouse.fr)

**Olivier Vanderstraeten**

**05 36 25 88 29 / 06 09 49 15 36**